



FORMATION SUPÉRIEURE



DIPLÔME FÉDÉRAL DE MAÎTRE CHARPENTIER

F R E
+ C
E M



Berner Fachhochschule
Haute école spécialisée bernoise
Bern University of Applied Sciences



www.ecole-construction.ch

**école de la
construction!**

fédération vaudoise des entrepreneurs

2 en 1 tel est le concept de formation par trois partenaires de qualité: l'Ecole technique ES bois à Bienne, la Fédération romande des entreprises de menuiserie, ébénisterie et charpente au Mont-sur-Lausanne et l'Ecole de la construction à Tolochenaz.

Le but de cette formation est de permettre aux étudiants d'acquérir les connaissances et les compétences propres à diriger une entreprise de type PME, plus particulièrement dans le domaine de la charpente. Les aspects techniques ayant été déjà acquis au travers des formations aboutissant au titre de technicien ES, de contremaître ou de chef d'équipe avec brevet fédéral, ceux-ci sont bien entendu approfondis.

Les maîtres charpentiers....

- gèrent l'entreprise, élaborent les Business plans en passant par le développement et le suivi des structures et des concepts nécessaires jusqu'à la planification de la succession
- recrutent, dirigent le personnel et veillent à leur formation continue
- organisent l'entreprise au travers de la planification des processus opérationnels et des ressources de l'entreprise et veillent à l'application des standards de qualité et de sécurité
- gèrent les finances, de l'établissement du budget jusqu'à la préparation des comptes annuels
- élaborent les concepts de marketing, acquièrent des clients et entretiennent leur réseau professionnel
- gèrent et suivent les projets, établissent les libellés de soumission, élaborent les concepts de sécurité, les offres et les contrats de service, contrôlent et élaborent la facturation
- développent des concepts de construction et évaluent des éléments de construction, des constructions et des extensions et réalisent les projets selon le BIM.

L'originalité de cette formation est d'acquérir deux certifications :

1. Le diplôme fédéral de maître charpentier

Condition : réussite à l'examen final du diplôme

2. Certificat d'étude postdiplôme ES en gestion d'entreprise

Condition: réussir l'examen du diplôme et réussir «l'étude de cas», soit la gestion d'un projet répartie sur une semaine, comprise dans le temps de formation. Cette étude de cas a l'intérêt supplémentaire d'être une excellente préparation à l'examen pour l'obtention du diplôme de maître charpentier. C'est d'ailleurs pour cette raison qu'elle est placée en fin de formation, peu de temps avant l'examen du diplôme fédéral (voir le planning du cours en fin de brochure).

De plus, la formation - en français - répartie entre l'Ecole technique ES bois et l'Ecole de la construction permet d'utiliser les compétences des professeurs de ces établissements de manière optimum.

Pour faciliter la lecture du document, le masculin est utilisé pour désigner les deux sexes.

Objectif	Obtenir le diplôme fédéral de maître charpentier et le certificat postdiplôme ES en gestion d'entreprise				
Conditions d'admission aux cours	<p>Etre titulaire du brevet fédéral de contremaître charpentier, d'un diplôme de technicien ES orientation Construction bois ou d'un diplôme jugé équivalent.</p> <p>Avoir effectué le 1^{er} cycle du cours du diplôme fédéral de maître charpentier pour les titulaires du brevet fédéral de contremaître charpentier.</p>				
Certification	Diplôme fédéral de maître charpentier Certificat postdiplôme ES en gestion d'entreprise				
Frais d'inscription <i>Sous réserve de modification</i>	<table><tr><td>Entreprise cotisante CPR¹ :</td><td>CHF 9'960.00</td></tr><tr><td>Entreprise non-cotisante :</td><td>CHF 12'460.00</td></tr></table> <p>¹Les employés dont l'entreprise vaudoise cotise à la Contribution patronale pour la relève – CPR – de la Fédération vaudoise des entrepreneurs bénéficient d'une réduction aux coûts de formation pour le perfectionnement professionnel</p> <ul style="list-style-type: none">• Toute annulation de la part du participant ou de la participante doit être effectuée par écrit 15 jours avant le début du cours sous déduction d'une participation financière aux frais administratifs.• Tout cours débuté est entièrement dû.• La direction de l'école se réserve le droit de ne pas ouvrir un cours qui réunirait un nombre insuffisant d'inscription.• Les inscriptions sont limitées et seront prises en compte par ordre d'arrivée.• Les candidats sont tenus d'assurer un taux de fréquentation minimal de 80 % selon le règlement de l'école.• La participation au cours dépend du paiement de la finance d'inscription.• Pour les autres cas, le règlement de l'école (disponible gratuitement au secrétariat) est applicable.	Entreprise cotisante CPR ¹ :	CHF 9'960.00	Entreprise non-cotisante :	CHF 12'460.00
Entreprise cotisante CPR ¹ :	CHF 9'960.00				
Entreprise non-cotisante :	CHF 12'460.00				
Aide financière	Dès 2018, la Confédération octroie une aide financière (50 % des frais de cours payés) aux personnes se présentant à un examen fédéral (brevet fédéral, diplôme fédéral). Les participants se renseigneront auprès des administrations de leur canton de domicile. Les participants vaudois s'adresseront à l'Ecole de la construction.				
Durée	Un cycle de formation réparti sur 15 mois, pour un total de 542 périodes. Les jeudis ou vendredis et samedis, ainsi que 3 semaines blocs.				
Début des cours	29 août 2020				
Délai d'inscription	7 août 2020				
Renseignements et inscriptions	Coordonnées en bas de la page.				

Thèmes	Périodes
Conduite d'entreprise	120
Gestion financière, valorisation d'entreprise	110
Approche du marché	64
Conseil à la clientèle / vente	56
Organisation d'entreprise, conduite de projet	54
Module de perfectionnement	74
Etude de cas, travail de projet	64
<u>Total du nombre de périodes</u> <i>Sous réserve de modifications</i>	542